

**QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil tenue le 28 octobre 2010

Présidée par M. le maire, Stephen Harris

**Sont présents:**

Stephen Harris, maire  
Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)  
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)  
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)  
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)  
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

**Est aussi présente:**

Émilie Breton, directrice générale adjointe par intérim

**Absence motivée:**

Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 19 h 34

**ORDRE DU JOUR**

1. Conditions d'emplois en fonction des modalités de contrat de l'employé numéro 1148
2. Mandat d'une firme comptable pour le budget 2011
3. Mandat d'une firme de gestion des services technologiques et de l'information
4. Parole au public
5. Fermeture de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE M. Stephen Harris, maire, a mis son droit de veto sur la résolution numéro 2010-MC-R404 le 22 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder selon l'article 142.3, du Code municipal à savoir que si le chef du conseil refuse d'approuver et signer, une des résolutions la directrice générale par intérim les soumet de nouveau à la considération du conseil à sa séance ordinaire suivante, ou, après avis, à une séance extraordinaire;

Le 28 octobre 2010

**2010-MC-R408 RUPTURE ADMINISTRATIVE DU LIEN  
D'EMPLOI UNISSANT LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ET LE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le rapport mitigé émis par la firme Melanson Roy & Associés inc. suivant les examens psychométriques au mois de juin 2010;

CONSIDÉRANT le manque de transparence dont l'employé 1148 a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 1148 a fait preuve d'insubordination en omettant de donner suite à maintes reprises aux résolutions dûment adoptées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance est maintenant brisé entre le conseil et l'employé 1148;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE l'employé 1148 de la Municipalité de Cantley, soit congédié et ce, en date du 28 octobre 2010 selon les modalités prévues au contrat liant l'employé 1148 et la Municipalité de Cantley;

QUE toutes sommes dues soient remises à l'employé 1148;

QUE l'employé 1148 remette ses clés à 9 h le 29 octobre 2010, à la personne mandatée par le conseil, soit M. le maire Stephen Harris, et quitte les bureaux de la municipalité sans délai;

QUE Mme Émilie Breton directrice générale adjointe par intérim, soit nommée directrice générale par intérim;

QUE Mme Breton, présente la résolution à M. Stephen Harris, maire de la Municipalité de Cantley à 9 h, vendredi le 29 octobre 2010 pour son approbation;

QUE Mme Breton, récupère et avise le conseiller municipal mandaté par le conseil de la présente résolution dûment signée par M. le maire;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire – Administration ».

**Le vote est demandé**

**POUR**

Michel Pélessier  
François Hallé  
Marc Ducharme  
Marc Saumier  
Alexandre Marion

**CONTRE**

Stephen Harris

La résolution est adoptée à la majorité

Le 28 octobre 2010

**2010-MC-R409 MANDAT À OCTROYER À UNE FIRME  
COMPTABLE POUR L'ÉLABORATION, L'ÉTABLISSEMENT ET  
LA PRÉSENTATION DU BUDGET 2011 DE LA MUNICIPALITÉ  
DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la Direction des finances est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley doit adopter son budget 2011 avant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'obtenir un regard neuf et objectif sur les finances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate Mme Émilie Breton, directrice générale par intérim à faire toutes les démarches nécessaires afin que le conseil municipal puisse retenir les services d'une firme comptable pour l'élaboration, l'établissement et la présentation du budget 2011 de la Municipalité de Cantley;

QUE les démarches s'entament dès le 29 octobre 2010;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 « Honoraires professionnels - Administration ».

Adoptée à l'unanimité

**2010-MC-R410 MANDAT À OCTROYER À UNE FIRME  
POUR GESTION DES SERVICES TECHNOLOGIQUES ET  
D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le rôle de responsable des services technologiques de la Municipalité de Cantley n'est plus attribué;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins de sécurité, il est nécessaire d'engager une firme experte dans le domaine des technologies et de l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate Mme Émilie Breton, directrice générale par intérim à retenir les services d'une firme experte dans le domaine des technologies et de l'information;

Le 28 octobre 2010

QUE la firme choisie se charge des suivis afférents;

QUE les démarches s'entament dès le 29 octobre 2010;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 « Honoraires professionnels - Administration ».

Adoptée à l'unanimité

**2010-MC-R411 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil du 28 octobre 2010 soit levée à 19 h 51.

---

Stephen Harris  
Maire

---

Émilie Breton  
Directrice générale par intérim